



**BAREMES TTC DES
HONORAIRES D'AGENCE
(TVA 20% incluse)
Transactions immobilières**

Montant de la transaction Honoraires

AVEC UN MINIMUM DE 5 000€ TTC

De 0	à 100 000€	8 %
De 100 001	à 200 000€	7 %
De 200 001	à 300 000€	6 %
Au-dessus de	300 001€	5 %

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge :

DE L'ACQUEREUR

Fait le 1^{er} décembre 2017